

DEUX VISAGES DE L'AGRICULTURE FAMILIALE. VINGT ANS APRÈS

Marie-Claude MAUREL¹

Introduction

« Deux visages de l'agriculture familiale », c'était le titre des actes d'un colloque organisé à l'initiative de l'Académie polonaise des sciences et de l'EHESS, en novembre 1989, à un moment clé de l'histoire des pays de l'Est, la sortie du communisme, un moment qui annonçait les retrouvailles des deux Europe². « Vingt ans après » est l'expression même qu'Henri Mendras avait choisie pour le sous titre de la deuxième édition de « *La fin des paysans* »³. Une question qui, si elle n'a plus guère de sens en France, reste d'actualité en Pologne. Le colloque « Analyse comparée de deux agricultures » avait donné l'occasion de présenter les travaux d'une recherche internationale comparative sur l'agriculture familiale, conduite sous la direction d'Hugues Lamarche et à laquelle Maria Halamska et moi-même avons activement contribué⁴.

1 - Regards croisés au tournant des années 1990

Que faut-il entendre par agriculture familiale ? Il s'agit d'une agriculture dans laquelle la production agricole est assurée par des exploitations familiales ou d'une agriculture à dominante d'exploitations familiales. À l'époque, pour comparer ces deux agricultures, française et polonaise, nous étions partis de l'hypothèse qu'elles comportaient un élément structurel commun, à savoir une forme sociale de production caractérisée par une interaction forte entre ces deux entités, la famille et l'exploitation, une unité de production « capable de penser son développement sur l'interrelation entre deux facteurs essentiels, sa force de travail et ses structures de production » (Lamarche,

¹ (ndr) Directrice du Centre français de recherche en sciences sociales à Prague (CEFRES),_e-mail : marie-claude.maurel@ehess.fr

² Deux visages de l'agriculture familiale France-Pologne, (1990), *Espace rural*, Montpellier, n°22, 109 p.

³ H. Mendras, (1984), *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Actes Sud, Arles, 372 p.

⁴ H. Lamarche (dir.), (1992), *L'agriculture familiale. Une réalité polymorphe*, Paris, L'Harmattan, 304 p.

1987)¹. Nous entendons par là « une forme sociale de production dans laquelle propriété et travail sont intimement liés à la famille ». Il s'agissait de dresser un tableau comparatif de deux agricultures dont les visages différaient, mais qui se caractérisaient par l'existence dominante d'une même forme sociale de production, l'exploitation familiale. Le tableau dressé se fondait sur une vaste enquête de terrain réalisée, en 1988, dans les deux pays, selon une méthodologie rigoureusement identique (un questionnaire commun ayant été passé auprès de 150 exploitations dans chacun des pays et traité selon les mêmes techniques statistiques).

À l'époque, bien des traits distinguaient ces deux agricultures. L'agriculture française pouvait être légitimement qualifiée d'intensive et de marchande, de moderne et hautement compétitive, alors que l'agriculture polonaise, figée dans des structures foncières trop étroites et des systèmes de production de polyculture-élevage, tardait à se moderniser sur le plan technique. L'écart des niveaux de productivité révélait des performances fort dissemblables mais notre objectif n'était pas de les mesurer.

À travers nos enquêtes, nous avons tenté d'appréhender les logiques sous-tendant des exploitations familiales insérées dans des systèmes socio-économiques différents, une économie de marché, dominée par des formes capitalistes (en amont et en aval du secteur agricole familial), en ce qui concerne la France, et en Pologne, une économie socialiste de type dirigiste, fortement encadrée par l'État, dans laquelle régnait une pénurie chronique de biens. Pour expliquer les caractéristiques propres à ces deux agricultures, nous faisons intervenir les spécificités de leur mode d'intégration, au sens global, tout à la fois sur les plans technique, économique, social et culturel. Nous avançons l'hypothèse que les logiques inhérentes à l'exploitation familiale avaient été inhibées, déformées par les mécanismes d'insertion dans l'économie socialisée. Pendant près de quatre décennies, la capacité de résistance de l'agriculture paysanne polonaise avait pris le pas sur les tentatives d'adaptation et de modernisation. Nos analyses examinaient les disparités structurelles, non seulement du point de vue des capacités de production et des niveaux d'équipement technique, mais surtout révélaient de profondes différences concernant les modes de fonctionnement, les logiques de développement de l'outil de production, les stratégies foncière et financière, les modalités d'intégration des exploitants au sein de la société locale et de la société globale, le rapport à l'État, etc. Je

¹ H. Lamarche (dir.), (1987), *Les capacités d'adaptation de l'exploitation familiale agricole : comparaison internationale*, CNRS, Université de Paris X, Groupe de recherches sociologiques, 349 p.

renvoie, notamment, à l'étude sur les « Structures foncières et logiques de modernisation » qui révélait un rapport à la terre bien différent¹. Les exploitations françaises étaient engagées dans un processus sélectif de modernisation-concentration conduisant à la marginalisation, puis à l'élimination des moins compétitives. Les exploitations polonaises, également désireuses de se moderniser et de s'équiper (comme le montrait l'expérience de mécanisation effectuée dans la *gmina* de Drobin), étaient entravées dans leur projet de développement par le blocage foncier et le contrôle tatillon exercé par la bureaucratie locale. L'analyse de cette situation mettait l'accent sur la lourde responsabilité de l'État dirigiste qui avait contraint cette agriculture familiale à se reproduire à l'identique en bloquant le processus de modernisation-concentration affectant les agricultures en Europe occidentale². D'autres chercheurs évoquaient le système de « tolérance répressive » exercé par le pouvoir communiste pour rendre compte de la permanence singulière de cette agriculture paysanne en Europe de l'Est. À l'époque, ces analyses étaient le fait des sociologues, tandis que les économistes ruraux insistaient davantage sur le retard structurel de l'agriculture paysanne. L'agriculture française était considérée comme une voie possible pour promouvoir la modernisation de l'agriculture familiale polonaise et les contacts scientifiques étaient alors étroits entre les économistes de l'Institut d'économie rurale de Varsovie et ceux de l'INRA (en particulier Philippe Lacombe et Alain Pouliquen). La volonté politique de s'engager dans un « scénario à la française » était faible, sinon nulle, le gouvernement polonais se contentant de jeter du lest pour limiter les risques d'explosion sociale, au lendemain des événements de 1980-1981.

La rupture de système intervenue dans les derniers mois de l'année 1989 a ouvert des perspectives nouvelles à l'agriculture familiale en Pologne. Nous écrivions alors : « L'exploitation familiale est appelée à jouer un rôle important dans la reconstruction de l'économie polonaise. Parce qu'elle constitue une forme, relativement autonome, dans laquelle l'unité de la propriété, de la gestion et du travail a été maintenue, l'exploitation familiale est en théorie capable de s'ajuster à l'économie de marché »³. Toutefois nous mettions en garde contre les graves déformations subies. C'était sans compter avec les

¹ M.-C. Maurel (1990), « Structures foncières et logiques de modernisation », in Deux visages de l'agriculture familiale France-Pologne, *Espace rural*, Montpellier, n°22, 109 p.

² M.-C. Maurel (1989), *Les paysans contre l'État. Le rapport de forces polonais*, Paris, L'Harmattan, 240 p.

³ M.-C. Maurel (1990), Deux visages de l'agriculture familiale France-Pologne, Introduction du numéro, *Espace rural*, Montpellier, n° 22, p. 9.

déformations subies par les exploitations paysannes au cours de quatre décennies d'économie dirigée, avec les effets que la thérapie de choc allait avoir sur des producteurs désorientés.

Au début des années 1990, certains experts et chercheurs ont naïvement pensé que l'agriculture familiale française devenait un modèle possible pour l'agriculture paysanne polonaise, pas seulement sur le plan technique, mais plus fondamentalement en ce qui concerne le mode d'encadrement des agriculteurs par des organisations agricoles représentatives (l'assistance apportée par les organisations agricoles françaises, le rôle joué par la Fondation France-Pologne ouvraient cette voie d'un transfert de modèle). Les dirigeants politiques polonais n'ont manifesté à cette époque qu'un faible intérêt pour l'expérience française et son modèle de cogestion État/profession agricole tel que ce dispositif avait pu fonctionner dans les années 1960-1970. C'est un tout autre discours qui a pris le pas dans la Pologne postcommuniste. L'approche ultralibérale (la « thérapie de choc » du Ministre L. Balcerowicz) partait du principe que l'agriculture était un secteur économique comme les autres qui devait s'adapter aux impératifs de la compétitivité¹. C'était sans compter avec les déformations subies par les exploitations paysannes au cours de quatre décennies d'économie dirigée et les effets de la libération des prix et des échanges sur des producteurs complètement désorientés.

2. Pourquoi revisiter les agricultures familiales française et polonaise ?

En mai 2004, la Pologne est entrée dans l'UE et cette dernière compte vingt-sept membres depuis le 1^{er} janvier 2007. Comment les deux agricultures familiales française et polonaise ont-elles vécu les bouleversements économiques, sociaux et culturels des dernières décennies, la crise du modèle productiviste et les réformes successives de la PAC, d'un côté, la transition de système et la préparation à l'intégration, de l'autre ? Comment l'agriculture familiale dont certains avaient annoncé la mort, a-t-elle résisté et comment s'est-elle adaptée au nouveau contexte ? La convergence structurelle vers un modèle unique de référence, encore possible dans la communauté européenne à six a cessé d'être un objectif envisageable. Au fur et à mesure des élargissements successifs,

¹ M.-C. Maurel, M. Halamska, H. Lamarche (2003), *Le repli paysan. Trajectoires de l'après-communisme en Pologne*, Paris, L'Harmattan, 240 p. cit. 59.

le renforcement de l'hétérogénéité structurelle a rendu plus difficile la mise en œuvre de la PAC. Revenons brièvement sur les mutations enregistrées de part et d'autre.

2.1 - La trajectoire productiviste de l'agriculture française

En dépit des critiques formulées à l'encontre du modèle productiviste, l'agriculture française poursuit dans cette voie. J'évoque très brièvement les principales tendances de l'évolution :

- Le processus de concentration de la terre, du capital et de la production s'est accentué ;
- La réduction du nombre des exploitations et leur élargissement foncier se sont poursuivis ;
- La spécialisation à l'échelle de bassins agricoles s'accompagne d'une concentration géographique des grandes cultures, parallèlement à un lent développement de la multifonctionnalité des exploitations agricoles (agriculture biologique, agritourisme, produits de terroir). Certains avancent l'idée qu'un modèle alternatif est possible.
- Au plan de l'exploitation familiale, cette évolution s'est traduite par :
 - la diminution drastique du nombre d'actifs agricole ;
 - la famille contribue moins qu'auparavant au travail agricole, le développement du travail à l'extérieur de l'exploitation des femmes et le retrait des aides familiaux ont été, en partie seulement, compensés par le travail saisonnier ;
 - les chefs d'exploitation réalisent la moitié du travail nécessaire et avec l'aide de la famille, cette proportion s'élève à 80%.

Enfin, on observe un accroissement du nombre des exploitations en société (GAEC, EARL) mais ces formes sociétaires restent minoritaires et associent le plus souvent des personnes apparentées.

Face à ces transformations, on est en droit de s'interroger sur la perte du caractère familial qui serait progressivement remis en cause par la séparation famille/entreprise. L'entreprise agricole se caractérise par la rationalité de gestion, la pérennité de la structure de production (les formes sociétaires permettant d'éviter les démembrements lors des successions), la dissociation de la comptabilité de gestion et du budget familial.

Tout ceci se traduit par une plus grande autonomie de l'exploitation par rapport à la famille. Un nouveau mode de fonctionnement de type entrepreneurial s'est largement diffusé. Cette mutation s'inscrit dans le nouveau contexte de la PAC réformée (en particulier avec le découplage des aides).

2.2 - Une agriculture polonaise devenue duale

Les transformations structurelles ne sont pas négligeables. L'agriculture polonaise a connu un processus de décollectivisation se traduisant par la conversion des fermes d'État, la quasi-disparition des coopératives de production agricole, le démantèlement des organisations coopératives d'amont et d'aval qui encadraient l'agriculture familiale¹. L'agriculture familiale ne constitue plus un tout. Elle est composée de deux sous-systèmes distincts dont les modes de fonctionnement et de reproduction ont divergé : une agriculture marchande qui peine à se moderniser, une agriculture paysanne ou « post-paysanne » en repli.

Une agriculture marchande, engagée dans des stratégies d'accumulation foncière ou en attente de pouvoir le faire, fonctionne dans un modèle de type entreprise ou entreprise familiale. Elle constitue le pôle moderniste. Dans leur grande majorité, ces exploitations marchandes cherchent à élargir leur assise foncière mais n'y parviennent que difficilement. L'insuffisante fluidité du marché foncier constitue une entrave à leur développement et peut à terme le compromettre. La consolidation de cette agriculture professionnelle impliquerait une capacité d'accumulation que la faible rentabilité des productions agricoles n'autorise pas et demanderait une politique déterminée d'aide à l'investissement. La mutation moderniste sur un modèle marchand est donc un processus hautement sélectif.

Une agriculture de semi-subsistance, en voie de marginalisation sur le plan économique, forme le gros des bataillons de l'agriculture familiale (69% du nombre des exploitations individuelles et 46,6% de la force de travail agricole, au début de la décennie 2000). Il s'agit d'exploitations de type paysan, sur de petites surfaces, aux mains d'agriculteurs souvent âgés. Retirés du marché, ces chefs d'exploitation se vivent comme des « paysans » ou des « quasi-paysans » mais en réalité tirent l'essentiel de leurs revenus d'autres sources que de l'activité agricole. Ayant réduit leur volume de production,

¹ M.-C. Maurel (1994), *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*. Paris, L'Harmattan, 366 p.

simplifié leur système de culture, abandonné la production animale, ces exploitants sont-ils encore des agriculteurs ? Si certaines de ces exploitations ont commencé à réduire leur assise foncière, en louant, voire en vendant quelques parcelles, une autre partie conserve son patrimoine foncier, bloquant ainsi toute possibilité d'agrandissement pour les autres exploitations. Cette relative inertie structurelle est l'un des facteurs de la situation de blocage. La réalisation d'un modèle familial marchand est limitée par la survie, largement assistée, d'une majorité de petites exploitations vivrières. Jouant le rôle de « filet de sûreté », une agriculture à fonction sociale maintient à la terre un excédent de bras et diffère la restructuration attendue.

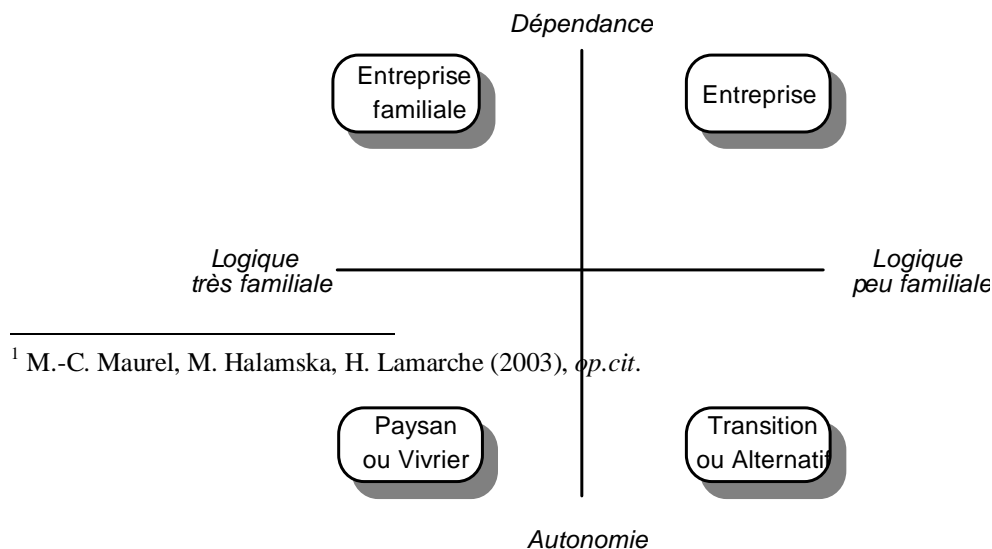
Appréhendé dans ses diverses dimensions structurelle, sociétale et culturelle, le repli paysan apparaît l'axe majeur de la transformation postcommunisme dans les campagnes polonaises¹. À partir d'enquêtes de terrain, effectuées auprès des mêmes exploitants qu'en 1988, nous avons cherché à cerner la singularité de l'agriculture polonaise dans la diversité des contextes et des itinéraires locaux.

Quatre dimensions de la transformation ont été retenues :

- les formes d'adaptation des systèmes de production aux contraintes de l'économie de marché.
- les trajectoires foncières et l'évolution des rapports à la terre,
- les relations entre travail, emploi et revenus,
- le mode d'intégration sociale des agriculteurs au niveau local et global,
- le rapport à l'État.

Les schémas et le tableau suivants illustrent cette transformation :

Figure 1. Le cadre théorique d'analyse



¹ M.-C. Maurel, M. Halamska, H. Lamarche (2003), *op.cit.*

Tableau 1. L'évolution de la répartition des exploitations agricoles enquêtées.

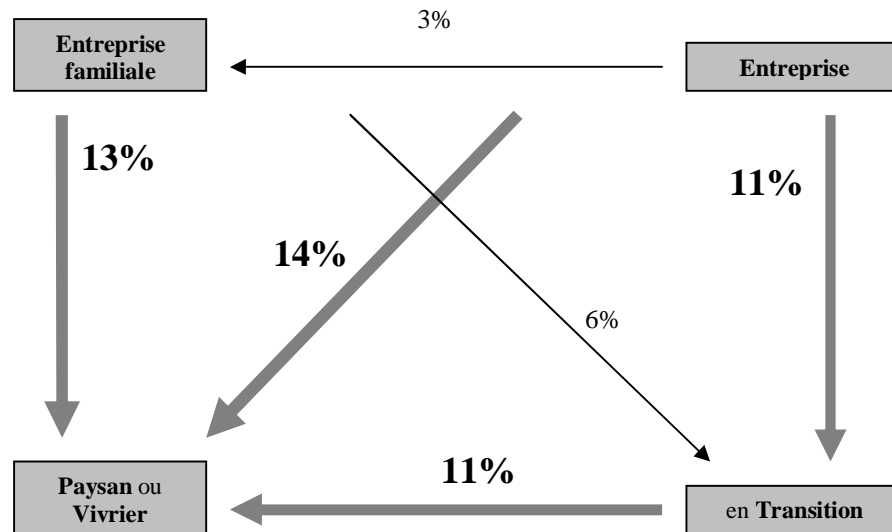
Modèles de fonctionnement	Echantillon initial (1)		
	En 1988	En 1988	En 2001
Paysan	43 28,5%	22 20,5%	48 44,9%
Entreprise	50 33,1%	40 37,4%	20 18,7%
Entreprise familiale	30 19,9%	27 25,2%	15 14,0%
Transition ou alternatif	28 18,5	18 16,8%	24 22,4%
Total	151 100,0%	107 100,0%	107 100,0%

Sources : « Résultats des données de l'enquête et des traitements »

(1) Entre 1988 et 2001, 44 exploitations ont disparu.

Le graphe représente les trajectoires des exploitations qui ont changé de modèle de fonctionnement entre 1988 et 2001.

Figure 2. Bilan de la mobilité des exploitations agricoles entre 1988 et 2001



Source : Enquêtes de terrain et traitement des données par H. Lamarche in « Le repli paysan. Trajectoires de l'après-communisme en Pologne », op. cit.

2.3 - Des trajectoires dépendantes du chemin

S'agissant de ces deux trajectoires d'évolution, on se bornera à formuler deux interrogations :

Comment expliquer le changement de référentiel qui s'est opéré dans l'agriculture française ? Le passage du modèle de référence pour lequel une exploitation correspond à une famille, au modèle de l'entreprise qui s'accompagne d'un changement identitaire¹.

Quelle interprétation donner de la trajectoire problématique dans laquelle semble s'être enfermée l'agriculture polonaise ? L'héritage de la période communiste suffit-il à l'éclairer ? Quel est le devenir de l'agriculture familiale dans une Pologne désormais intégrée à l'UE ?

Pour comprendre les situations présentes, il faut remonter dans le temps afin de retracer des trajectoires de plus longue durée.

¹ B. Hervieu, (1996), *Les agriculteurs*, Paris, PUF, 128 p.

2.3.1 - Les mutations de l'agriculture française

En un siècle, les campagnes françaises ont traversé « trois mutations fondamentales » (B. Hervieu)¹ :

La première dans les années 1880 à la suite d'une série de crises. L'État met en place un ministère de l'Agriculture, encourage de manière modérée la modernisation et met en place des mesures protectionnistes (lois Méline, 1884, 1892). Crise et exode rural vident la campagne des populations non agricoles qui y vivaient et y travaillaient. Auparavant économiquement et socialement diversifiée, la campagne est alors devenue un espace de petits paysans propriétaires (une sorte de « ghetto paysan ») entièrement voué à l'activité agricole. L'identification de l'agricole au rural date de ce moment particulier et n'a pas été remise en cause avant le démarrage du processus d'urbanisation des campagnes des années 1970.

La seconde grande mutation correspond à la phase accélérée de modernisation de l'agriculture française durant les « Trente glorieuses » (1945-1975). C'est la « révolution silencieuse », selon l'expression de Michel Debatisse, le leader du CNJA, révolution à la fois technique, économique, sociale et culturelle qui voit disparaître le paysan au profit de l'agriculteur. L'agriculteur travaille, produit, et définit son activité en fonction des conditions d'un marché de plus en plus internationalisé. Elle s'accompagne d'une reformulation politique du projet politique sur l'agriculture qui est l'œuvre de la V^e République avec les grandes lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 qui mettent en place les instruments de la modernisation structurelle et du délestage des excédents de travail. Cette mutation est le fruit d'une recomposition des relations État/profession agricole dans le cadre du dispositif original de la cogestion corporatiste.

Une troisième mutation parachève la précédente et introduit une nouvelle rupture. La France, comme les pays fondateurs du Marché commun, a fait le choix ambitieux d'une agriculture puissante, performante, compétitive dont l'objectif prioritaire était l'autosuffisance alimentaire. La logique sectorielle caractérisant la politique agricole commune, dans sa version initiale, a favorisé le développement d'une agriculture intensive, dans le cadre de filières agricoles verticales, protégeant les producteurs par

¹ B. Hervieu, *op. cit.* p. 4.

des prix garantis. Ce modèle « productiviste » a permis à la Communauté européenne de moderniser son agriculture sous la forme sociale dominante de l'exploitation familiale marchande, de satisfaire ses besoins alimentaires et de devenir une puissance agricole mondiale. C'est le triomphe du référentiel du marché. Mais vers le milieu des années 1980, le système fonctionne moins bien, le modèle semble avoir atteint ses limites. Les choix productifs opérés menacent l'environnement, les crises de surproduction rendent les marchés de plus en plus coûteux à réguler, les déséquilibres régionaux se sont accrus et l'exode rural s'est aggravé. On entre dans une période de crise du modèle productiviste marquée par la montée d'une inquiétude sociale multiforme. La place de l'agriculture, son identité, sa légitimité font l'objet de débats et la première réforme de la PAC (la réforme Mac Sharry) voit le jour en 1992. Depuis, deux autres ont suivi (en 1999 et en 2003). Cette dernière mutation tend à remettre en cause « l'État-providence agricole »¹. À côté du modèle productiviste, un nouveau référentiel se construit qui prend en compte des exigences liées aux territoires et à l'environnement. La diversification des modèles professionnels agricoles (multifonctionnalité de l'agriculture, naissance d'un modèle alternatif) pose la question de la finalité des politiques publiques en direction de l'agriculture et du monde rural².

2.3.2 - En Pologne, une autre fin des paysans ?

L'agriculture polonaise a également traversé des mutations, mais celles-ci sont restées marquées du sceau de l'inachèvement³. Comment rendre compte d'une constante de l'agriculture polonaise que j'appellerai la « question paysanne », à savoir cette surcharge en main-d'œuvre par rapport à la terre cultivée? Une situation de « blocage structurel » que ni les réformes agraires timides et incomplètes, au lendemain de l'indépendance recouvrée en 1919, n'ont permis de résoudre, ni non plus la réforme agraire de l'immédiat après-guerre, dans le contexte d'un pays à l'assise territoriale profondément reconfigurée, le partage des terres ayant été bientôt interrompu par les tentatives de collectivisation et les violences qui les ont accompagnées. Enfin, la politique anti-paysanne (de « tolérance répressive » pour reprendre l'expression de K.

¹ C. Servolin, (1989), *L'agriculture moderne*, Paris, Le Seuil, 320 p.

² P. Muller (2000), La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles, *Économie rurale*, n° 255-256, 33-39.

³ M. Halamska, (2004), A Different End of the Peasants? *Polish Sociological Review* 3 (147), 245-268.

Gorlach¹) menée par le pouvoir communiste, pendant trois décennies, a concentré les investissements au profit d'une agriculture socialisée (fermes d'État et coopératives) qui n'a guère réussi à illustrer le dogme de la supériorité de l'exploitation à grande échelle. Ce constat ne suffit pas à expliquer la résilience de l'exploitation paysanne, sa capacité de reproduction dans un environnement économique et social hostile. L'étude de J. Wilkin a analysé le mode d'intégration de cette économie paysanne et distingué deux types d'adaptation primaire et secondaire². La première adaptation, contrôlée par l'exploitant permet la survie, « la reproduction à l'identique », l'adaptation secondaire, rendue impossible par la mise sous tutelle des exploitations paysanne par l'État, est un facteur de blocage de la modernisation de l'économie paysanne. En perdant leur autonomie relative de fonctionnement ces « unités symbiotiques » de l'économie collectivisée se sont engagées dans une trajectoire d'involution de l'agriculture paysanne³. L'enquête, que nous avons effectuée, en 2001, a permis de reconstituer les trajectoires d'évolution des 150 exploitations au plan productif, technico-économique et foncier. Elle a montré comment s'opérait le changement de référentiel (de modèle idéal), à partir de quel moment le modèle qui sous-tendait les logiques de fonctionnement n'est plus accessible et doit être abandonné. L'intégration au marché de l'agriculture familiale ne peut être appréhendée sous le seul angle des exploitations qui engagent leur adaptation, mais également du point de vue de celles qui s'en retirent et se marginalisent. D'où l'attention portée au « repli paysan », pour comprendre les deux versants intégration/inclusion du rapport au marché.

2.4 - Le mode d'insertion des agriculteurs dans la société globale et le rapport à l'État

Deux autres dimensions doivent être prises en compte pour éclairer la situation des deux agricultures familiales : le mode d'insertion des agriculteurs dans la société globale, le rapport à l'État de ces mêmes agriculteurs. Il convient d'évoquer ici l'importance de la place des paysans dans l'histoire de la formation des États-nations, le rôle de l'agriculture dans l'économie d'un pays qui relève d'un choix de société, un choix

¹ K. Gorlach (1989), On repressive tolerance: State and Peasant Farm in Poland, *Sociologia Ruralis*, n° 1, 23-33.

² J. Wilkin (1989), *Peasant Farming in the System of the Socialist Economy, Foundations and Efficiency of Adjustment Mechanisms*, Varsovie, Warsaw University, Department of Economic Sciences.

³ M.-C. Maurel, M. Halamska, H. Lamarche, (2003), op. cit. voir chapitre 2.

politique au sens fort du terme. Ce choix fondamental doit être à présent fait dans un nouveau contexte, celui de l'UE. Les sociétés européennes (des vingt-sept États-membres) doivent réactualiser ce choix en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

2.4.1 - L'agriculture en France, une « affaire d'État »

En France, l'agriculture est une « affaire d'État » selon l'expression de P. Coulomb¹. Dès les débuts de la V^e République, la modernisation de l'agriculture française a été impulsée par un État bienveillant, convaincu des atouts du modèle familial, l'exploitation à deux unités de travail agricole (2 UTA) permettant à une famille de vivre de son revenu agricole, un État qui a mis en place, avec les lois de 1960 et 1962, les instruments de la restructuration du secteur. Avec la cogestion, l'État gaulliste associe le monde agricole à travers ses représentants légitimes et ses organisations professionnelles à la conception et à la mise en œuvre de la politique agricole. Le renforcement du pouvoir de la Commission européenne avec le développement de la politique agricole commune ne remet pas fondamentalement en cause la cogestion, mais reporte le rôle de bouc émissaire sur Bruxelles. L'agriculture est une dimension forte de l'identité collective, les agriculteurs jouissent d'une image positive dans l'opinion des Français²). Le système politique français accorde une place importante au monde agricole, voire tend à surreprésenter son poids électoral, à divers échelons territoriaux, de la commune au Sénat, en passant par les départements, pour des raisons qui tiennent à son histoire, mais aussi au fait que les agriculteurs sont des citoyens actifs et participationnistes. Le meilleur exemple de cet État qui se penche avec bienveillance sur le monde agricole reste la figure de Jacques Chirac qui a fait de sa proximité avec le monde agricole un des vecteurs de sa popularité. Ajoutons qu'en raison de la place du secteur agroalimentaire dans l'économie française, de son rôle dans la balance commerciale (2^e rang mondial des pays exportateurs de produits agricoles) aucun dirigeant français ne peut se permettre, sans risque pour sa popularité, de s'aliéner le monde agricole.

¹ P. Coulomb, H. Delorme, B. Hervieu, M. Jollivet, P. Lacombe, (1990), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la FNSP, 594 p.

² I. Boussard, (2000), « Cinquante ans de sondages d'opinion : les agriculteurs vus par les autres français et par eux-mêmes », *Économie rurale*, n° 255-256, 21-32.

2.4.2 - Le paysan, un mal aimé du système politique et social en Pologne ?

L'État polonais se positionne à l'opposé de cette figure tutélaire. Hostile et répressif à l'égard du monde paysan, pendant toute la période communiste, à l'exception de brefs épisodes, l'État s'est révélé indifférent lors du tournant postcommuniste et la classe dirigeante polonaise bien peu attentive au devenir des paysans, à l'exception des formations partisans dont le succès repose sur l'existence d'un électorat protestataire. C'est le déficit de vision stratégique concernant le secteur agricole qui est le plus lourd de conséquences. Il en résulte une profonde désillusion du monde paysan dont la riposte dans les urnes a coûté cher à ceux qui l'ont ainsi négligé et parfois méprisé.

Peut-on parler d'un radicalisme agraire, à propos des partis paysans protestataires (PSL et Samoobrona) ? se demande F. Zalewski dans un article récent¹. Il répond à cette question de manière nuancée en précisant que le PSL, un parti disposant d'une longue tradition partisane, sous le communisme comme avant 1939, cherche à représenter le monde paysan en se fondant sur son identité et son rôle politique et social. À l'opposé, Samoobrona pratique les formes les plus démonstratives de mobilisation (grèves, barrages) et se caractérise par un mélange d'action politique et d'action syndicale tout en devenant un parti « attrape-tout » qui tente de récupérer le mécontentement de toutes les catégories sociales affaiblies par les réformes économiques. Ce mépris qui s'applique à la figure du paysan, ce « citoyen de deuxième catégorie », comme le mouvement Solidarność l'avait dénoncé en 1981, remonte loin dans l'histoire de la Pologne et ce n'est pas le lieu de faire le procès des préjugés de classe de la noblesse ou de l'intelligentsia polonaises. Avec la dégradation des conditions matérielles d'existence d'un grand nombre de familles d'exploitants agricoles, ce sentiment de dévalorisation est devenu dominant².

Aucune des stratégies élaborées par les gouvernements qui se sont succédé ne s'est révélée en mesure de sortir d'une trajectoire verrouillée. Inadaptée aux normes européennes, une partie de l'agriculture polonaise continue à faire obstacle au développement d'une agriculture performante. L'existence de cette agriculture à deux vitesses comporte des risques de marginalisation qui peuvent mettre à mal la cohésion sociale et territoriale. « Une autre fin des paysans » ? pour faire écho à la question posée par H. Mendras, il y a plus de trente ans. Reprenant les termes de M. Halamska dans

¹ F. Zalewski, (2006), « Démobilisation et politisation de la paysannerie en Pologne depuis 1989 », *Critique internationale*, n° 31, 145-160.

² M.-C. Maurel, M. Halamska, H. Lamarche, (2003), op. cit. voir chapitre 6.

l'article consacré à ce thème¹, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'un simple décalage temporel. Il s'agit d'une fin spécifique dont on ne peut qu'esquisser les grandes lignes entre deux pôles extrêmes : une agriculture à fonction sociale, et une agriculture multifonctionnelle, insérée dans un rural qui aurait réussi sa diversification.

Conclusion

Quelle place pour les agriculteurs français et polonais dans la politique agricole commune de l'Union européenne ? Pour des pays qui détiennent des potentiels productifs de toute première importance en termes de superficie agricole, de capital social et de savoir-faire, l'actuelle conjoncture mondiale invite à affirmer avec détermination le rôle nourricier des agriculteurs et en conséquence à leur reconnaître la place qu'ils méritent dans l'économie et la société.

¹ M. Halamska, (2004), « A Different End of the Peasants? » *Polish Sociological Review* 3 (147), 245-268.